

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 22 juin 2026 à 17h30.

Sont présents : Son Honneur le maire Guillaume Landry, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Sabrina Denault Lapointe, Mathieu Skelling, Demmi Dolbec, Antoni Dumont, Normand Graillon et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

La présente séance a été convoquée, à la demande de monsieur Guillaume Landry, par un avis du greffier-trésorier du 18 juin 2026 remis à tous les conseillers, ce même jour

Est absente : Demmi Dolbec

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Marie-Pier Dupuis, directrice générale est également présente.

2026-202 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 22 juin 2026. Il est 17h30.

ADOPTÉ

Aucune personne dans la salle

2026-203 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2026-203 ENTENTE DE FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 13-0043 ET POUR L'AUTORISATION DE SIGNATURES DES DOCUMENTS REQUIS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est responsable des décisions relatives aux ressources humaines de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des éléments administratifs et des documents présentés relativement au dossier de l'employé numéro 13-0043;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal s'est entendu avec l'employé 13-0043 afin de mettre fin au contrat d'un commun accord;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette décision nécessite la signature des documents administratifs et juridiques requis;

Proposé par le conseiller Normand Graillon

Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'AUTORISER l'entente de fin d'emploi avec l'employé numéro 13-0043, selon les modalités administratives et légales applicables;

D'AUTORISER la directrice générale ainsi que le greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente, quittance, avis, confirmation, correspondance ou tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE CONFIER à l'administration municipale la mise en œuvre des démarches administratives découlant de la présente décision. **ADOPTÉ**

2026-204 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction des loisirs nécessite une prise en charge continue afin d'assurer le maintien des opérations, des services et des suivis administratifs du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite assurer la continuité administrative du service des loisirs pendant la période d'intérim;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation administrative présentée au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à une nomination temporaire afin d'assurer l'exercice des fonctions associées au poste;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

DE NOMMER madame Sonia Dougherty à titre de directrice des loisirs et de la vie communautaire par intérim de la Ville de East Angus ;

DE PRÉCISER que cette nomination entre en vigueur à compter du 16 juin 2026 et demeure en vigueur jusqu'à l'entrée en fonction d'un directeur ou d'une directrice des loisirs et de la vie communautaire nommé à ce poste par la Ville ;

D'AUTORISER l'exercice des fonctions administratives normalement associées au poste de direction des loisirs et de la vie communautaire pendant la période d'intérim;

DE CONFIRMER que les conditions de travail, la rémunération applicable ainsi que toute modalité administrative afférente seront appliquées conformément au contrat de travail.

D'AUTORISER le maire et le greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail entre la Ville et madame Sonia Dougherty. **ADOPTÉ**

2026-205 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe
Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 17 h 45.

ADOPTÉ

**Guillaume Landry, Maire
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2026-203	Entente de fin d'emploi de l'employé 13-0043 et pour l'autorisation de signatures des documents requis
2026-204	Nomination d'une directrice des loisirs et de la vie communautaire par intérim